

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 1 de 7

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS_438

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION, DE LA SOCIETE / ENTREPRISE*

Nom du produit : HAKAPHOS BLEU

Fournisseur : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@compo.fr

Utilisation : Engrais.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS*

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour
l'homme et
l'environnement :

Produit connu, pas de dangers particuliers si les dispositions/indications de stockage et d'utilisation sont observées.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS*

Nature chimique :

NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, sels de calcium, potassium et éventuellement magnésium et oligo-éléments.

Composants dangereux :

Nom Chimique : Nitrate d'ammonium

No.-CAS : 6484-52-2

No.-EINECS : 229-347-8

No.-Index : -

Symbole(s) : -

Phrase(s) de risque : -

Concentration [%] : $\geq 10,00$ - $\leq 70,00$

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 2 de 7

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS_438

4. PREMIERS SECOURS*

Inhalation :	Repos, air frais, secours médical. En cas de risque de perte de conscience, installer et transporter la victime en position latérale stable. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde (p. ex. Dexamethason).
Contact avec la peau :	Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux :	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.
Avis aux médecins :	
Risques :	Après inhalation de produits de décomposition: Risque d'œdème du poumon. Les symptômes peuvent survenir à retardement. Risque de formation de méthémoglobine.
Traitement :	Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour la formation de méthémoglobine: administrer du chlorure de toluonium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*

Moyens d'extinction appropriés :	Eau.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO ₂), sable.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :	Porter un appareil respiratoire autonome.
Information supplémentaire :	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 3 de 7

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS_438

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE*

Conseils pour une manipulation sans danger :

Protéger de toute contamination.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Le produit n'est pas combustible. Il peut abaisser la température d'auto-inflammation de substances combustibles.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

Stockage :

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Protéger de la chaleur.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Protéger de toute contamination.
En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais.
Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Stockage avec d'autres substances :

Stocker à l'écart d'autres produits.

Le produit n'est pas susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique (test en auge selon recommandations ONU).

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006
Page 4 de 7
Date de mise à jour : 14/02/2007
Version : 2007-01

Référence : FDS_438

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :

Forme : Cristallisé.

Couleur : Variable en fonction de la coloration.

Odeur : Pratiquement inodore.

Données de sécurité :

pH : Env.5 à 100 g/l (20 °C)

Masse volumique apparente : Env.1.150 kg/m³.

Solubilité dans l'eau : En grande partie soluble.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, hypochlorites, substances réagissant acide ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, hydrocarbures chlorés, composés organiques.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

Décomposition thermique : Env.130 °C
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Réaction dangereuse : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 5 de 7

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS_438

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*

Toxicité orale aiguë :	DL ₅₀ rat Dose : > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau :	Lapin Résultat : non irritant Méthode : OCDE Ligne directrice 404
Irritation des yeux :	Lapin : Non irritant. Méthode : OCDE Ligne directrice 405
Information supplémentaire :	Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Risque de formation de méthémoglobine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES*

Effets écotoxicologiques :	
Toxicité pour les poissons :	Essai en statique CL ₅₀ Espèces : Cyprinus sp. Dose : 422 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Invertébrés aquatiques :	Essai en statique CE ₅₀ Espèces : Daphnie Dose : 555 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues :	Autre(s) NOEC Espèces: algues vertes Dose : 83 mg/l Durée d'exposition : 168 h
Toxicité pour les bactéries :	Autre(s) CE ₂₀ Espèces: boue activée Dose : env. 850 mg/l Durée d'exposition : 0,5 h Remarques : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.
Information écologique supplémentaire :	Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Information écologique supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement pour les eaux, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité

Produit : **HAKAPHOS BLEU**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 6 de 7

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS_438

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Si le produit a subi des altérations (prise en masse...), vérifier s'il est toutefois réutilisable avant de le considérer comme un déchet. Contacter le fabricant.

Emballages Contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Code déchets : 02 01 09.

Nom du déchet : Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		
Désignation officielle de transport			
Classe			
Groupe Emballage			
Étiquette(s) de Danger			
Marquage colis			

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon la Directive-CEE : Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Législation nationale :

Rubrique ICPE : 1331 – III

